

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 23 NOVEMBRE 2012**



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

ETAIENT PRESENTS :

VICE-PRESIDENCES
1^{er} Vice-Président – Représentant des Collectivités Territoriales
RAOULT Paul
2nd Vice-Président – Représentant des Usagers
LEMAY Patrick

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BEAUCHAMP Charles
BOULOGNE Michel
COTEL Jacques
DEFLESSELLE Claude
FLAJOLET André
SCHEPMAN Jean
SIMÉON Gilbert

REPRESENTANTS DES USAGERS
Agriculture
DEMAREST Vincent
Industrie
DECOOL François
Associations agréées de pêche et de pisciculture
BARAS Jean-Marie
Associations agréées de défense des consommateurs
CELLIEZ Pierre-André

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

PASCAL Michel

DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie

En tant que représentants :

Madame Hélène DEBERNARDI, représentant Madame BOUYER Sophie,
--

Monsieur LALAUT, représentant Madame CABAU-WOEHREL Christine,

Monsieur DELABIE, représentant Monsieur COLCOMBET Yves,

Monsieur PASCAL Michel, représentant Monsieur COURCOL Laurent,
--

Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François,
--

Monsieur JOMIN Guy, représentant Madame LAURENT Annaïck,
--

Monsieur GUILLARD Alain, représentant Monsieur LENOIR Daniel,

Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc,
--

Monsieur TACHAU Stéphane accompagné de Monsieur ZUMERLY Ralph, représentant Monsieur RATEL Christian
--

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentant titulaire

VERHAEGHE Hubert

Membres Consultatifs

ANSELME Jean-Pierre

Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire

Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

THIBAUT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau
--

En tant que représentante :

PIC Fabienne , représentant Madame BAILLY-TURCHI Maud
--

ETAIENT EXCUSÉS :

Président	
BUR Dominique Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin	

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
CAU Emmanuel	
ECKHOUDT Patrick	Mandat à Mr SCHEPMAN Jean
GAQUERE Raymond	

REPRESENTANTS DES USAGERS	
Agriculture	
PRUVOT Bernard	
Industrie	
BRACQ Dominique	Mandat à Mr LEMAY Patrick
LUCQ Chantal	Mandat à Mr DECOOL François
Associations agréées de protection de la nature	
MORTIER Jacques	
Divers / Distributeurs d'eau	
DIDIO Jean-Christophe	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
BOUYER Sophie DRAAF NPDC	Représentée par Mme DEBERNARDI Hélène
CABAU WOEHREL Christine Directrice du Grand port maritime de Dunkerque	Représentée par Mr LALAUT
COLCOMBET Yves Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Représenté par Mr DELABIE
COURCOL Laurent Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord	Représenté par Mr PASCAL Michel
DEMARCO François Directeur Général Délégué BRGM	Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi
HOTTIAUX Laurent Secrétaire Général pour les Affaires Régionales NPDC	
LAURENT Annaïck DIRECCTE de NPDC	Représentée par Mr JOMIN Guy
LENOIR Daniel Directeur Général de l'ARS NPDC	Représenté par Mr GUILLARD Alain



PAPINUTTI Marc Directeur Général de VNF	Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre
RATEL Christian Directeur régional des finances publiques du NPDC et du Nord	Représenté par Mr TACHAU Stéphane, accompagné de Mr ZUMERLY Ralph

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant suppléant	
LALANNE Jean	

Membres Consultatifs	
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représentée par Mme PIC Fabienne
POHER Hervé Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre du Conseil d'Administration peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.)

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
SCHEPMAN Jean	EECKHOUDT Patrick
Collège des Usagers	
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
DECOOL François	LUCQ Chantal
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
DEBERNARDI Hélène (représentante)	BOUYER Sophie
Mr LALAUT (représentant)	CABAU WOEHREL Christine
Mr DELABIE (représentant)	COLCOMBET YVES
PASCAL Michel (représentant)	COURCOL Laurent
MOSSMANN Jean-Rémi (représentant)	DEMARCO François
JOMIN Guy (représentant)	LAURENT Annaïck
GUILLARD Alain (représentant)	LENOIR Daniel
DEFRESNE Jean-Pierre (représentant)	PAPINUTTI Marc
TACHAU Stéphane (représentant)	RATEL Christian

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

- 1 - Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 et du 19 octobre 2012.
- 2 - Commission Permanente des Interventions du 9 novembre 2012 :
 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI.
- 3 - Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 9 novembre 2012 :
 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD.
- 4 - Budget primitif 2013
- 5 - Modification de l'annexe 1 à la délibération n°12-A-026 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 (remis sur table)
- 6 - Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire du SAGE de l'Audomarois (remis sur table)

Points d'information :

- 7 - Projets de procès-verbaux :
 - 7.1 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 14 septembre 2012.
 - 7.2 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 9 novembre 2012 (remis sur table).
 - 7.3 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 9 novembre 2012 (remis sur table).
- 8 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et relevé des décisions de refus de participations financières.
- 9 - Avancement du Contrat d'objectifs 2013-2018.
- 10 - Mise en place du Contrôle interne Comptable et Financier.



OUVERTURE DE LA SEANCE

En l'absence de Monsieur le Président Dominique BUR, empêché,

Monsieur Le Vice-Président RAOULT préside la séance.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il souligne que l'ordre du jour est chargé, avec un élément important : le Budget 2013.

Constatant l'atteinte du quorum, il ouvre la séance à 9 h 45.

POINTS DECISIONNELS :

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2012 ET DU 19 OCTOBRE 2012

Monsieur le Vice-Président demande si des observations sont à exprimer quant à la rédaction des procès-verbaux des 27 septembre et 19 octobre 2012.

Aucune remarque.

Les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 27 septembre et du 19 octobre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

2 - COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 9 NOVEMBRE 2012

Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPI.

Monsieur THIBAUT rappelle l'état d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention, après la CPI du 9 novembre 2012.

Monsieur VERHAEGHE présente les 7 dossiers particuliers de lutte contre la pollution des activités économiques (industrie) soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

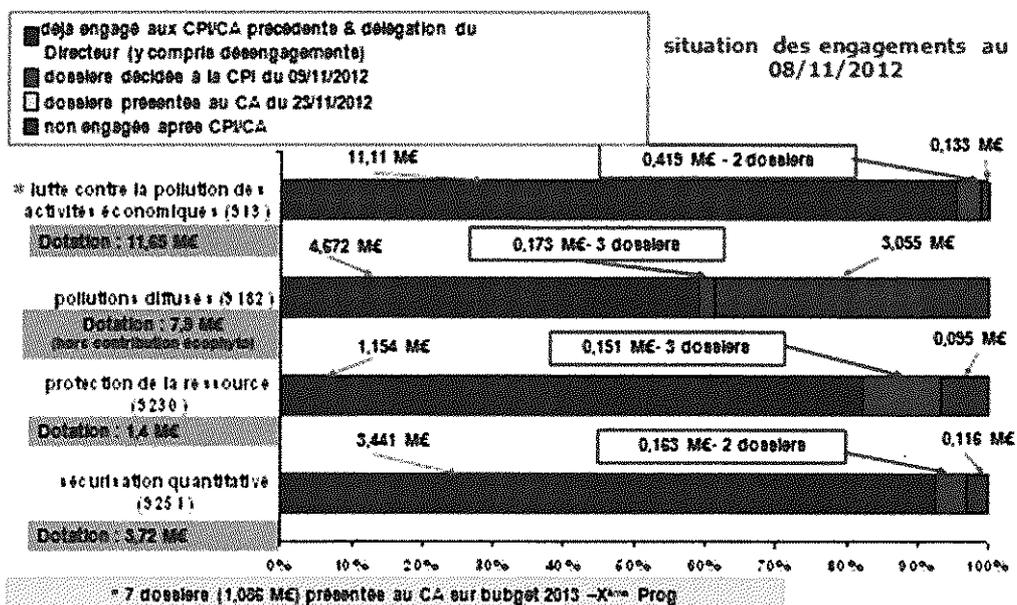
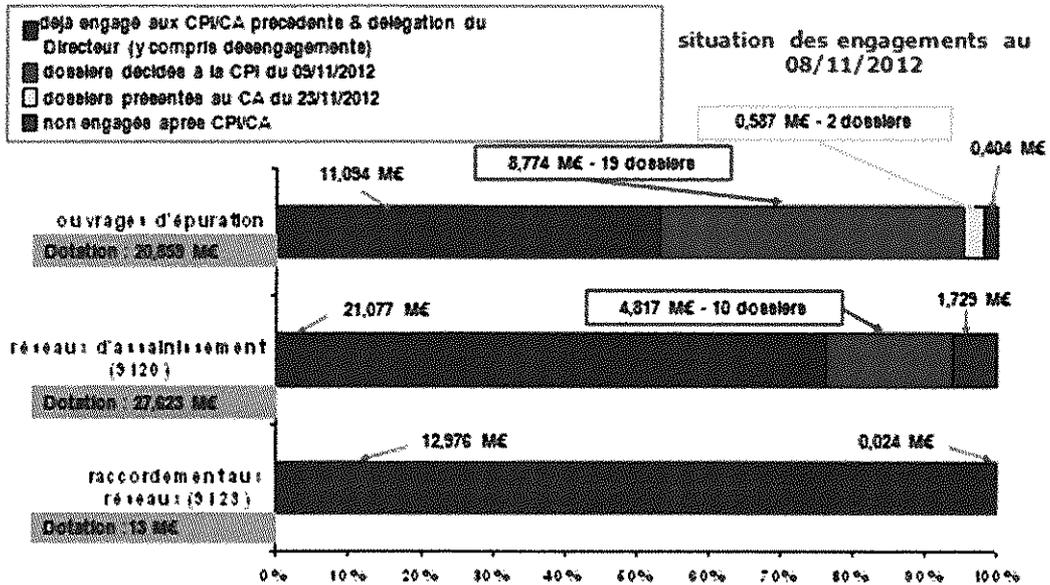
Monsieur DOLLET présente les 2 dossiers particuliers relatifs aux ouvrages d'épuration soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

Monsieur Francis PRUVOT présente les 2 dossiers particuliers de gestion intégrée des milieux aquatiques soumis à décision du Conseil d'Administration après examen de la CPI.

1) Etat d'avancement des consommations des différentes lignes d'intervention :

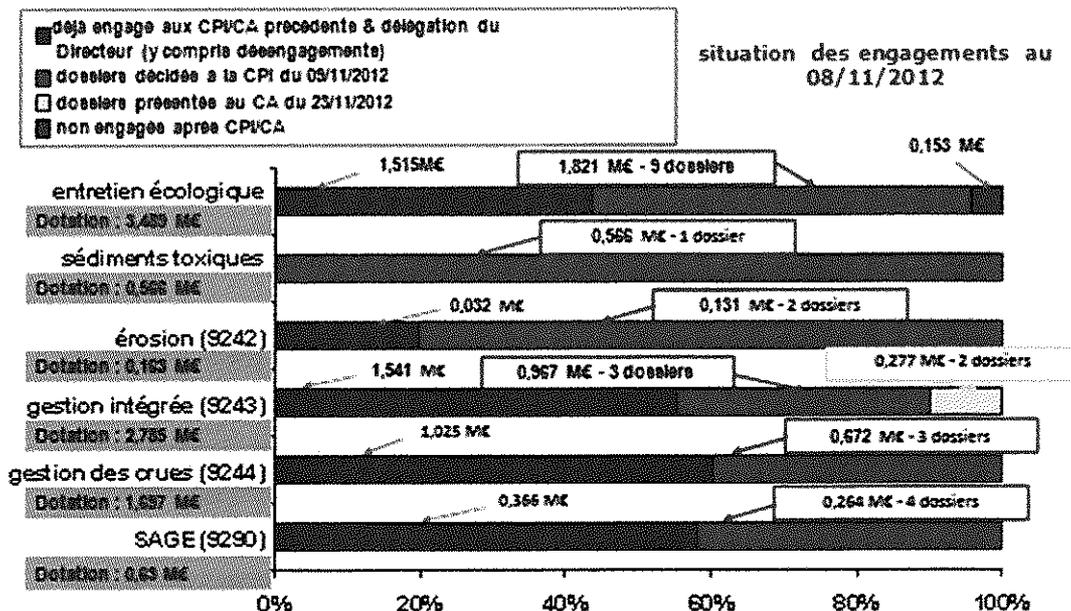
Monsieur THIBAUT souligne que la quasi totalité des crédits est consommée sur l'ensemble des lignes d'intervention.

Il précise en effet que le reste de crédits pouvant subsister sur certaines lignes est réservé pour solder le raccordement à l'égout et l'assainissement non collectif : la totalité des crédits sera donc consommée d'ici fin 2012.



Handwritten signature

Il fait remarquer que la ligne « pollutions diffuses » semble en apparence peu consommée mais ceci sera vite compensé par l'engagement des 150 dossiers Programmes Eau et Agriculture (PEA) dont la phase d'instruction vient de s'achever. La quasi-totalité de l'enveloppe sera ainsi à terme consommée.



Le budget 2012 atteindra près de 99 % d'engagements.

2) Dossiers particuliers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis favorable à l'unanimité de la CPI :

Les 7 dossiers de lutte contre la pollution des activités économiques (industrie) :

Monsieur THIBAUT explique que les 7 dossiers industrie d'un montant total de près de 1,086 M€ sont présentés au CA sur le budget 2013 du Xème Programme d'Intervention.

Il s'agit donc pour le Conseil d'Administration d'anticiper pour un engagement dès aujourd'hui de dossiers industriels pour le Xème Programme dont l'engagement s'effectuera en tout début janvier 2013.

Monsieur VERHAEGHE précise que la dotation 2013, Xème Programme d'Intervention, de la ligne industrie est de 10,9 M€ et il restera après engagement de ces 7 dossiers 9,814 M€ (soit un peu plus de 90% de la ligne restant à engager).

Ces 7 dossiers industrie ont été traités conformément aux règles de priorités et de subvention du Xème Programme d'Intervention : Il s'agit de dossiers de lutte contre la pollution classique classés de priorités P2 à P4 :

Priorité	N° dossier	Raison sociale	Objet	Montant finançable	Participation financière
2	14136	SAS CAPNOR CARECO 59 – TETEGHEM	Traitement des eaux du parc VHU	145 740 €	AR (55%) 80 157 € S (15%) 21 861 €
3	14254	SARL ACQUETTE - 59 - SAINGHIN EN MELANTOIS		136 600 €	AR (55%) 75 130 € S (10%) 13 660 €
3	14143	BARBIER GALLOIS 59 - SIN LE NOBLE		476 700 €	AR (55%) 262 185 € S (10%) 47 670 €
3	14743	RAILTECH - 59 – RAISMES	Prétraitement avant rejet réseau	130 000 €	AR (55%) 71 500 € S (10%) 13 000 €
3	15924	VESUVIUS - 59 – FEIGNIES	Traitement MeS	398 000 €	AR (55%) 218 900 € S (10%) 39 800 €
4	15922	Camping municipal 62 – ARQUES	Raccordement STEU + pose compteurs	149 200 €	AR (55%) 82 060 € S (10%) 14 920 €
4	84190	Camping du Val d'Authie - 80 – VILLERS SUR AUTHIE	Biologique lit fixe	223 200 €	AR (55%) 122 760 € S (10%) 22 320 €
Total de participations financières présentées au CA				1 659 440 €	1 085 923 €

Monsieur VERHAEGHE précise que le dossier « CAPNOR CARECO » à TETEGHEM a la particularité d'être sur une priorité 2, ce qui explique une bonification de 5 % de subvention.

Il présente de façon plus détaillée chaque dossier par domaine d'activités (c.f. point de présentation n°2 du dossier de séance de la CPI du 9 novembre 2012 et projet de Procès-verbal de la CPI du 9 novembre 2012 au point 7.2. du CA du 23 novembre 2012).

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur ces 7 dossiers industrie soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Il souligne pour sa part qu'il découvre que les campings font partie des possibilités de subventionnement de l'Agence car ils sont considérés comme une activité économique.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il s'abstient au vote de la délibération relative aux dossiers industrie sauf sur ceux des deux campings municipaux.

Il estime qu'il ne peut pas subventionner des attributions de subventions à des entreprises dont il ne connaît pas le détail du chiffre d'affaires et des profits.



Il est opposé à la démarche financière de l'Agence qui selon lui persiste : subventionnement des entreprises sans contrôle.

Monsieur THIBAUT explique que le chiffre d'affaires de chaque entreprise a bien été rappelé.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il souhaiterait par ailleurs savoir si l'entreprise Doux a bénéficié de subventions de la part de l'Agence. Si oui, en quelle année, pour quel montant et comment fait-on pour récupérer l'argent de cette entreprise dont l'activité part au Brésil ?

Monsieur le Vice-Président précise que l'entreprise Doux installée dans le bassin ferme parce qu'elle a investi de manière inopportune au Brésil.

Monsieur MARIEN indique que l'Agence n'a versé aucune subvention à l'entreprise Doux.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération « Pollutions diffuses ».

La délibération « ACTIVITES ECONOMIQUES » n°12-A-054 est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012

avec une abstention de Monsieur BEAUCHAMP sur les dossiers SAS CAPNOR CARECO, SARL ACQUETTE, BARBIER GALOIS SA, RAILTECH INTERNATIONAL, VESUVIUS France SA.

Les 2 dossiers ouvrages d'épuration :

Monsieur THIBAUT tient à rappeler tout d'abord la liste des dossiers « ouvrages d'épuration » décidés par ordre hiérarchisé de priorité lors de la dernière CPI.

Maître d'Ouvrage	STEP	Nature des travaux	Montant prévisionnel €HT	Cumul PF	Etat d'avancement (lancement AO travaux, marché attribué ...)	(A * B)
SENARPONT	SENARPONT	Reconstruction de la station d'épuration	209 177	167 340	appel d'offres lancé d'ici fin décembre 2012	20
SITE AILLY SUR SOMME - SAINT SAUVEUR - BREILLY	AILLY SUR SOMME	Partie pollution domestique de la station d'épuration	2 368 639	1 714 893	appel d'offres lancé d'ici fin décembre 2012	20
SITE AILLY SUR SOMME - SAINT SAUVEUR - BREILLY	AILLY SUR SOMME	partie pollution industrielle de la station d'épuration	684 775	408 342	appel d'offres lancé d'ici fin décembre 2012	20
CC FLANDRE	OOST CAPPEL	Modernisation de la station d'épuration	509 077	407 260	procédure d'appel d'offres en cours	20
NOUVION EN PONTIEU	NOUVION EN PONTIEU	Amélioration de la station d'épuration	475 000	380 000	procédure d'appel d'offres en cours	18
SIDEA LUMBRES	LUMBRES	Modernisation/extension de la station d'épuration	3 280 059	2 440 362	marché attribué en avril 2012	16
ACHET LE GRAND	ACHET LE GRAND	Aménagement de la lagune et mise en place de l'Autosurveillance	186 220	104 964	appel d'offres prévu en décembre 2012	16
GRANDVILLIERS	GRANDVILLIERS	Améliorations de la filière boues	226 000	180 800	marché attribué	15
CA CALAISIS	CALAIS Monod	Station de CALAIS Monod : mise en conformité de l'aire de stockage des boues	820 000	533 000	marché attribué	15
NOREADE	SAINTE SOUPEL	Construction de la station d'épuration (Hameau d'Escaufourt)	197 247	111 779	appel d'offres lancé fin 2012	14
NOREADE	LE FAVRIL	Construction de la station d'épuration	379 059	303 245	marché attribué	12

Maître d'Ouvrage	STEP	Nature des travaux	Montant prévisionnel EHT	Cumul PF	Etat d'avancement (lancement AO travaux, marché attribué ...)	(A + B)
SOUASTRE	SOUASTRE	Construction de la station d'épuration	298 200	238 560	appel d'offres en cours	10
NOREADE	BONY	construction de la station d'épuration	120 193	70 107	marché attribué	10
SIA de ST BLIMONT-VAUDRICOURT	SAINT BLIMONT-VAUDRICOURT	construction de la station d'épuration	1 050 000	840 000	marché notifié	10
Artois Comm	ESTREE CAUCHY	Construction de la lagune	396 453	317 161	marché attribué	10
CC PERNOIS	TANGRY	Construction de la station d'épuration	244 285	195 427	prévu 2ème semestre 2012	10
NOREADE	BISSEZEELE	Construction de la station d'épuration	120 193	70 107	appel d'offres en cours, attribution prévue fin 2012	10
NOREADE	ZERMEZEELE	Construction de la station d'épuration	149 377	87 131	appel d'offres en cours, attribution prévue fin 2012 OK	10
TILLOY LES HERMAVILLE	TILLOY LES HERMAVILLE	Construction de la Lagune	253 422	202 736	ouverture des plis a eu lieu en juillet 2012	10
GASO	ST OMER	Amélioration de la filière boues : filtres presse et air de stockage	2 638 000	1 794 796	prévus octobre 2012	9
NOREADE	DAMOUSIES	Construction de la station d'épuration	460 169	388 134	appel d'offres attribué en octobre 2012	8
NOREADE	BOIRY NOTRE DAME	Construction de la station d'épuration	460 169	388 134	prévus dernier trimestre 2012	8
NOREADE	MERCK ST LIEVIN	Construction step intercommunale	1 250 000	1 008 000	prévus fin 2012	8
CROIX EN TERNOIS	CROIX EN TERNOIS	Amélioration de la station d'épuration	273 262	218 608	marché attribué, travaux terminés	4

La CPI a décidé d'engager dans l'ordre tous les premiers dossiers jusqu'à celui porté par la commune de Tilloy les Hermaville.

En référence à cette liste, il est proposé au Conseil d'Administration du 23 novembre 2012 de décider l'engagement de deux dossiers complémentaires situés plus loin dans l'ordre de classement :

- Le dossier de Noréade, pour la construction de la station d'épuration de Damousies,
- Le dossier de Croix en Ternois pour la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration.

Ces dossiers sont présentés en CA parce qu'ils ne respectent pas strictement l'ordre de priorisation tel que défini dans la délibération programme.

Monsieur DOLLET présente en détail ces deux dossiers ouvrages d'épuration présentés au CA (c.f. point de présentation n°3 du dossier de séance de la CPI du 9 novembre 2012 et projet de Procès-verbal de la CPI du 9 novembre 2012 au point 7.2. du CA du 23 novembre 2012).

Il précise que les deux dossiers de Noréade et Croix en Ternois sont plus faibles en ordre de priorité mais sont à un stade plus avancé de travaux que les autres dossiers de la liste :

- La station d'épuration de Damousies a réalisé son appel d'offre courant octobre 2012,
- Les travaux de la station d'épuration de Croix en Ternois sont terminés depuis début 2012.

Ces deux stations ont reçu l'avis favorable de la CPI et sont présentés à la décision du CA.

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur ces 2 dossiers ouvrages d'épuration soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Aucune remarque.



Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération « Stations d'épuration des collectivités ».

La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES» n°12-A-055 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

Monsieur le Vice-Président RAOULT ne participe pas au vote (en raison du Dossier NOREADE).

Les 2 dossiers de gestion intégrée des milieux aquatiques :

Monsieur Francis PRUVOT présente en détail les deux dossiers de gestion intégrée des milieux aquatiques présentés au CA après avis favorable de la CPI (*c.f. point de présentation n°6.5 du dossier de séance de la CPI du 9 novembre 2012 et projet de Procès-verbal de la CPI du 9 novembre 2012 au point 7.2. du CA du 23 novembre 2012*).

Le dossier de la Commune de Lécluse consiste en un programme de résorption de l'habitat léger de loisirs dans le marais communal de LECLUSE.

Ce type d'action n'est pas prévu au IXème Programme d'Intervention et doit donc de ce fait passer en CA.

Le dossier de la ville d'Ardres vise l'acquisition foncière de parcelles à caractère de zones humides sur la commune d'Ardres. Il doit passer en CA car la demande est postérieure à l'acquisition.

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur ces 2 dossiers de gestion intégrée des milieux aquatiques soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Aucune remarque.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération « Gestion intégrée des milieux aquatiques ».

La délibération «GESTION INTEGREE DES MILIEUX AQUATIQUES» n°12-A-056 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

3 - COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 9 NOVEMBRE 2012

Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la CPAIDD.

Monsieur THIBault rappelle que la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable n'a pas de délégation pour engager les dossiers d'action internationale.

2 dossiers ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 9 novembre 2012 et sont présentés à l'adoption du Conseil d'Administration. Ces deux dossiers permettent de consommer totalement la dotation 2012 de la ligne action internationale (IXème Programme d'Intervention).

2 autres dossiers ayant également reçu l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD sont proposés au CA pour anticipation sur l'année 2013 (Xème Programme d'Intervention).

Monsieur COURTECUISSÉ précise que la dotation 2012 de la ligne action internationale est de 0,800M€.

Il présente en détail les 4 dossiers (*c.f. point de présentation n°3 du dossier de séance de la CPAIDD du 9 novembre 2012 et projet de Procès-verbal de la CPAIDD du 9 novembre 2012 au point 7.3. du CA du 23 novembre 2012*).

Monsieur le Vice-Président souligne l'importance de préciser la commune ou l'intercommunalité du bassin qui porte un projet.

Il s'intéresse notamment au projet porté par HAMAP.

Monsieur THIBault explique qu'Artois Com soutient le projet HAMAP. Il confirme que chaque projet d'action internationale a systématiquement une collectivité du bassin partenaire et que cela est précisé dans le dossier. A l'avenir, la précision sera apportée à la présentation power point au CA.

Monsieur COURTECUISSÉ précise que pour le dossier de SOS Sahel à Dédougou, la collectivité partenaire est Douai (projet étant également soutenu par le SIADO).

Monsieur DEMAREST fait remarquer que des interventions similaires au projet HAMAP au Sénégal ont déjà eu lieu. Il demande quel est le bilan de ce type de partenariat.

Monsieur COURTECUISSÉ confirme que l'Agence a déjà eu l'occasion de subventionner des interventions similaires. Il évoque notamment le projet de l'association « Le partenariat » financé il y a quelques années qui visait à l'installation d'accès à l'eau et latrines en milieu scolaire. Ce type de projet fonctionne bien et remplit ses objectifs. Tout projet est régulièrement évalué : les 6 Agences de l'Eau se mutualisent pour réaliser des évaluations de terrain.

Les projets financés au Sénégal par les différentes Agences ont été évalués par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lors d'une mission en 2010.

En 2013, une autre Agence de l'Eau se rendra au Sénégal pour évaluer les résultats de ces projets.

Au-delà des visites de terrain, un contrôle est réalisé sur l'ensemble des documents, factures et rapports de réalisation liés aux projets.



Monsieur le Vice-Président comprend l'intérêt de la mutualisation entre Agences des missions d'évaluation de projets d'action internationale.

Il fait remarquer que le Forum Mondial de l'Eau de Marseille a parfois démontré quelques échecs ou difficultés d'interventions. Il confirme l'intérêt de vérifier que l'argent est investi à bon escient.

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur les 2 dossiers d'action internationale, engagement 2012 (IXème Programme d'Intervention) soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Aucune remarque.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération «ACTION INTERNATIONALE – LOI OUDIN-SANTINI» n°12-A-057 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur les 2 dossiers d'action internationale, engagement 2013 (Xème Programme d'Intervention) soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Aucune remarque.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération «ACTION INTERNATIONALE – LOI OUDIN-SANTINI» n°12-A-058 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.



4 - BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur MARIEN présente, en référence au dossier de séance, le budget primitif 2013.

Il explique que le Budget primitif 2013 est la stricte transcription de la première année du Xème Programme d'Intervention.

Le budget 2013 est à un niveau courant.

Le Xème Programme d'Intervention représente 1,030 Milliards € d'autorisations de programme.

Le IXème Programme d'Intervention a été marqué par un effort très important en matière d'autorisations de programme qu'il faut continuer à payer.

Les engagements des deux premières années du Xème Programme d'Intervention seront donc un peu en-deçà de la « moyenne mathématique » des 6 années du programme. A partir de 2015, les autorisations de programme augmenteront légèrement et feront que ce programme sera au total équilibré.

Les dépenses :

Le Budget primitif 2013 comporte 4 domaines majeurs en matière de dépenses :

- **Le personnel** (stable en dépenses),
- **Le fonctionnement hors personnel** (progresses en conséquence du paiement des intérêts du prêt de 40M€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).
- **Les interventions** (un peu en dessous par rapport à 2012 ce qui s'explique par le fait que les paiements essentiels, notamment en matière de stations d'épuration, ont été réalisés au titre du programme Directive eaux résiduaires urbaines),
- **L'investissement propre de l'établissement** (niveau stable).

Les dépenses de personnel restent stables :

Comme tout organisme public de l'Etat, l'Agence de l'Eau est soumise à la réduction des effectifs. Elle passe de 180 postes Equivalent Temps Plein à 174,4 postes ETP.

Les charges de personnel restent stables car bien qu'il n'y ait pas d'augmentation du point d'indice, l'évolution classique correspondant à l'ancienneté et le glissement vieillesse / technicité s'opèrent.

Les dépenses de personnel représentent, impôts et taxes inclus, 6,71 % du budget (équivalent à 2012).

Les dépenses de fonctionnement :

Il faut distinguer les dépenses courantes encadrées (celles sur lesquelles l'Etat français demande à tous ses acteurs de baisser en 2013 de 7 %, norme respectée par l'Agence) et les dépenses courantes non encadrées.



En matière de dépenses courantes encadrées, les années précédentes, l'Agence était déjà engagée, comme l'ensemble des organismes publics, dans une réduction.

Elle s'est conformée à l'exercice en se basant :

- sur la fin des dépenses importantes engagées pour le bâtiment en 2009,
- sur l'optimisation des marchés et l'ajustement des prestations demandées,
- sur des progrès toujours plus forts chaque année en matière de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

En matière de dépenses courantes non encadrées, en augmentation, Monsieur MARIEN souligne l'effet du remboursement des intérêts du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les intérêts annuels du Prêt consentis à 3,15% représentent 1,280 M€ par an.

Les dépenses d'intervention :

Les interventions sont le cœur des activités de l'Agence : elles représentent près de 90% du budget 2013 avec 156,27 M€.

Il est à noter peu de changements par rapport à 2012, sauf sur la contribution à l'ONEMA qui augmente de près de 35% par décision législative qui s'appliquera pendant toute la durée du Xème Programme d'Intervention. L'ONEMA est amenée à faire plus activement encore que précédemment de la solidarité vers l'Outre-Mer, la Corse et doit développer les actions d'intérêt national.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissements propres de l'Agence sont essentiellement liées à l'informatique.

Elles sont marquées par une légère baisse. L'Agence a eu de gros programmes de construction de logiciels liés aux nouveaux systèmes de redevances (mutualisation).

L'Agence continue par ailleurs à participer à la mutualisation des gros produits informatiques et de développement en commun.

Les recettes :

Le Budget primitif 2013 se répartit en 3 domaines majeurs en matière de recettes :

- Les redevances,
- Les remboursements de prêts et avances,
- Les autres recettes.

Les recettes 2013 augmentent d'un peu plus de 11 M€ par rapport à 2012 en raison :

- du rétablissement d'un acompte pour les activités industrielles (redevances de pollutions industrielles, de modernisation de collecte, de prélèvement d'eau) représentant 3,14 M€,
- de l'augmentation du produit de la redevance pollutions diffuses suite aux modifications législatives et à la stabilisation des recettes de l'ONEMA à 41 M€. En 2013, l'Agence pourra ainsi bénéficier d'un surplus de recettes d'un peu plus de 2,1M€ si les prévisions d'achats de produits phytosanitaires sont confirmées,

- La redevance de pollutions domestiques et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (redevances collectées pour le compte des Agences de l'Eau par les distributeurs d'eau) : Les conventions de reversement revues en ce début de programme ont été

resserrées et ajustées et représentent 3,29 M€ pour 2013.

- L'augmentation du retour du remboursement des avances consenties notamment auprès des collectivités. Cette augmentation représente 2,36 M€.

Monsieur MARIEN évoque aussi la recette particulière estimée à un peu moins d'un million d'€ qui est le remboursement des frais qu'Artois-Picardie supporte en raison de la perception sur l'ensemble du territoire national de la redevance pollutions diffuses.

L'équilibre budgétaire 2013 :

Il représente :

- en dépenses : 175,59 M€,
- en recettes : 170,64 M€.
- un prélèvement sur Fonds de roulement estimé à 4,41 M€ (ce dernier représentera en fin d'année 1,4 mois de dépenses – la « norme » du niveau de 2 mois (selon les recommandations de l'Etat) sera retrouvée en 2014 pour se stabiliser ensuite à 2,5 mois de fonds de roulement).

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur la présentation du Budget primitif 2013.

Monsieur LEMAY demande si les dépenses pour l'ONEMA étaient prévues à ce niveau.

Monsieur THIBAUT explique que le niveau de dépenses pour l'ONEMA était même initialement prévu à un niveau plus élevé.

En effet, au niveau de la France, il s'agissait de 108 M€ par an versés à l'ONEMA par les 6 Agences de l'Eau. Le projet de loi de finances de 2011 a remonté ce plafond à 150 M€ par an pour les 6 Agences. Finalement, le Ministère demande d'atteindre ce plafond mais pas forcément la première année, il s'agit donc d'un petit moins que ce qui était prévu (145M€ pour les 6 Agences avec une règle de répartition).

Monsieur le Vice-Président indique espérer que « comme l'ensemble des institutions parastatutaires, il n'y aura pas d'inflation permanente mal contrôlée et mal maîtrisée par les pouvoirs publics, voire par certaines autres institutions : l'argent prélevé doit être dépensé de manière correcte »

Monsieur BEAUCHAMP explique avoir hésité entre un vote contre ou une abstention face au Budget Primitif 2013.

Face aux ponctions d'Etat et à la volonté de mettre en œuvre des politiques offensives tout en réduisant le nombre de personnel (de 180 postes à 174,4 postes pour l'Agence), Monsieur BEAUCHAMP indique apporter un vote contre.

Il explique qu'il approuve certaines lignes budgétaires, contrairement à d'autres comme les aides à l'industrie sans contrôle complet permettant d'analyser une situation économique de l'entreprise.

Monsieur BEAUCHAMP explique avoir voté contre le Xème Programme d'Intervention et contre l'augmentation des redevances, car les ménages sont de plus en plus ponctionnés et la précarité ne

fait que se développer.

Il y ajoute la réduction des moyens accordés pour mettre en œuvre les politiques : il vote donc contre le budget 2013.

Monsieur THIBAUT explique que toutes les économies que l'Agence réalise sur ses frais de fonctionnement interne et sur la masse salariale en baissant les effectifs permettent de mettre plus d'argent sur ses interventions et donc sur les projets du bassin.

Monsieur BEAUCHAMP souligne qu'il est contre la réduction de personnel avec des conditions de travail qui se dégradent.

Monsieur THIBAUT explique qu'il préférerait ne pas devoir faire face à une réduction de personnel.

Monsieur BEAUCHAMP demande des explications concernant la page 7 de la note de présentation : il indique avoir noté des dépenses pour un fonctionnement de bureau à Bruxelles : il en demande la raison et le retour sur investissement.

Concernant la participation au fonctionnement du bureau à Bruxelles (0,02 M€), Monsieur THIBAUT explique qu'il s'agit d'un agent, Thierry DAVY qui travaille à Bruxelles pour le compte des Agences de l'Eau et qui est chargé de se tenir au courant et de tenir au courant la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et les Agences de l'Eau de tous les sujets en discussion dans le domaine de l'Eau.

Il rapporte par exemple en ce moment beaucoup d'informations sur le « Blueprint », document dimensionnant de la Commission Européenne dans le domaine de l'eau qui prend en compte notamment le changement climatique et les évolutions nécessaires dans le domaine de l'eau.

Monsieur Thierry DAVY informe par ailleurs des discussions sur l'intégration de la Directive Cadre sur l'Eau dans chacun des pays, avec notamment les premières comparaisons inter-pays au niveau du bon état des masses d'eau.

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité et les Agences de l'Eau ont besoin du retour d'informations de Thierry DAVY pour vérifier qu'elles possèdent le bon niveau d'ambitions pour l'adapter si besoin.

Thierry DAVY rapporte également sur les discussions relatives à la Politique Agricole Commune, sujet important pour le domaine de l'Eau.

Le lien avec la Commission Européenne qu'assure Thierry DAVY est donc essentiel.

Les 6 Agences de l'Eau financent le poste.

Monsieur le Vice-Président indique noter que le poste de Thierry DAVY consiste en une veille juridique et technique sur les projets de la Commission Européenne.

Monsieur DEFLESSELLE demande à obtenir un bilan des actions de l'ONEMA financées par les Agences afin de pouvoir comprendre à quoi sert l'argent versé.

Monsieur THIBAUT explique que l'ONEMA établit des rapports d'activité chaque année.



Il ajoute qu'il pourrait être également envisagé d'inviter la Directrice de l'ONEMA récemment nommée, Madame DUPONT-KERLAN, à un Conseil d'Administration pour qu'elle fasse un point de présentation détaillé et réponde aux questions des administrateurs.

Il explique que son prédécesseur à la Direction de l'ONEMA s'est notamment déjà rendu dans les Agences de l'Eau Adour Garonne et Seine Normandie.

Monsieur VERHAEGHE tient à relayer l'inquiétude du personnel de l'Agence face aux pertes d'effectifs et aux réductions de frais de fonctionnement alors que les limites de l'exercice sont d'ores et déjà atteintes.

Monsieur le Vice-Président confirme qu'il faut faire attention que les diminutions d'effectifs ne nuisent pas à la continuité du service.

Monsieur SCHEPMAN évoque les effets du changement climatique : 4 °c supplémentaires pour 2060. La situation est alarmante sachant que le polder de Flandre Maritime, au-dessus de 2°C, ne pourra plus être évacué. Certaines zones devront être désertées si des solutions ne sont pas prises : il faut donc adapter la politique de l'eau. Monsieur SCHEPMAN rappelle que lorsqu'un territoire est inondé, il n'y a plus d'eau potable : ce sera l'un des premiers problèmes à gérer que ce soit dans le Dunkerquois ou l'Audomarois.

Il faut donc pouvoir infléchir les politiques avec souplesse.

Monsieur SCHEPMAN explique par ailleurs être contre la tendance actuelle visant à supprimer ou contraindre des postes à l'Agence. Il rappelle que le travail des agents est remarquable.

Madame GRISEZ tient à replacer la réduction des effectifs de l'Agence de l'Eau dans un contexte plus général : elle rappelle que la réduction des effectifs fait partie des éléments de la lettre de cadrage budgétaire du Premier Ministre à la Ministre en charge de l'Ecologie et vise à la fois le Ministère et les opérateurs qui lui sont rattachés pour la période 2013-2015 avec une réduction de 2,5 % par an. Les Agences de l'Eau sont concernées par cette mesure tout comme d'autres opérateurs tels les parcs nationaux, l'ONCFS...

Les réductions d'effectifs suivent le contexte économique actuel difficile. Chacun a la responsabilité de faire un effort.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que la « responsabilité de chacun » touche en premier lieu les multinationales de l'eau. Il rappelle que « l'argent existe et coule à flots ». Il faut prendre simplement la responsabilité politique de ponctionner là où il faut ponctionner : dans ce sens la France est un pays très riche et il n'y aurait aucun problème pour établir un budget de l'Agence qui soit à la hauteur de l'attente des habitants.

Monsieur DEMAREST demande quelle est la part de masse salariale consacrée à la justification du travail de l'Agence et sur laquelle des économies de postes pourraient être réalisées.

Monsieur MARIEN explique que les chiffres exacts seront fournis au Conseil d'Administration du 29 mars 2013 lors du Compte-rendu annuel d'activités.

La gestion analytique de l'Agence, opérationnelle depuis un certain nombre d'années et qui a servi de modèle aux autres Agences, permet de présenter un chiffrage complet et détaillé.

Monsieur MARIEN explique qu'il existe au sein de l'Agence deux types d'analyses au travers :

- de l'audit interne (qui mobilise 1 poste à l'Agence) et l'audit externe (par un cabinet) sur l'ensemble des activités de l'Agence,
- du Service Programmation et Contrôle de Gestion qui regroupe 3 agents dont 1 cadre supérieur. Ce service réalise les documents de programme avec la contribution massive de l'ensemble des services de l'Agence. Sur ces 3 agents, il peut être considéré que près de 2 postes sont consacrés à la justification du travail de l'Agence.

L'Agence produit par ailleurs des documents qui contribuent au niveau national auprès de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité : ce qui représente 3 à 4 postes en moyenne dans l'année.

Ce travail est essentiel en terme de transparence et pour que la politique menée par l'établissement soit appréciée au niveau national par les autorités de tutelle.

Monsieur le Vice-Président souligne que si l'on veut vérifier la pertinence des politiques que l'on engage, il faut bien qu'il y ait un contrôle de ce qui est fait.

Les contrôles sont essentiels par souci de visibilité et pour orienter les actions (importants notamment pour les politiques d'aides au raccordement à l'égout).

Monsieur le Vice-Président demande si d'autres remarques sont à exprimer sur le Budget Primitif 2013.

Pas d'autre remarque.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération «BUDGET DE L'EXERCICE 2013» n°12-A-059 est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012

Avec 1 voix contre (Monsieur BEAUCHAMP).

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur THIBAUT, Monsieur MARIEN et toute l'équipe ayant œuvré à la présentation très claire et pédagogique du Budget Primitif 2013.

**5 - MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°12-A-026 DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2012
(REMIS SUR TABLE)**

Monsieur THIBAUT explique que la délibération remise sur table intitulée « modification de l'annexe 1 à la délibération n°12-A-026 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 » vise à corriger une erreur relevée dans la rédaction du Xème Programme d'Intervention.

L'erreur concerne la cartographie des zones à enjeu eau potable.

Monsieur THIBAUT tient à préciser que les zonages redevances sont bons : il n'y a pas besoin de repasser un arrêté modificatif au Journal Officiel. Par contre, la transcription de ce zonage redevances en une cartographie des zones à enjeu eau potable comportait quant à elle un certain nombre d'erreurs correspondant à 12 communes du Nord :

Rectification du zonage enjeu eau potable

Nom commune	Code INSEE Commune	Commune éligible ou prioritaire selon enjeu eau potable
BRUILLE SAINT AMAND	59 114	OUI
CHATEAU L'ABBAYE	59 144	OUI
CREVECOEUR SUR L'ESCAUT	59 161	OUI
RUMILLY EN CAMBRESIS	59 520	OUI
ANHIERS	59 007	NON
FLINES LEZ RACHES	59 239	NON
LECELLES	59 335	NON
MARCHIENNES	59 375	NON
RACHES	59 486	NON
ROOST WARENDIN	59 509	NON
ROSULT	59 511	NON
TILLOY LEZ MARCHIENNES	59 596	NON

Monsieur le Vice-Président demande si des remarques sont à exprimer sur la proposition de modification de l'annexe 1 à la délibération n°12-A-026 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012.

Pas de remarque.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° 12-A-026 DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2012» n°12-A-061 est adoptée à l'unanimité
par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.**

6 - PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DU SAGE DE L'AUDOMAROIS (REMIS SUR TABLE)

Monsieur THIBAUT explique qu'un dossier relatif au Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire du SAGE de l'Audomarois a été remis sur table car le projet arrive à maturité et la convention devrait être signée prochainement, avant la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Le dossier finalisé a été transmis à l'Agence il n'y a que quelques jours et a été instruit en urgence pour permettre de ne pas retarder la signature de la convention. Le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012 doit donc se prononcer sur le dossier présenté.

Monsieur Francis PRUVOT présente le Plan d'Action de Prévention des inondations (PAPI) du territoire du SAGE Audomarois en référence au point remis sur table.

Le montant global du PAPI est de 18,3 M€ sur 6 ans, dont 10 M€ pour la réalisation de 10 ZEC de 80 hectares permettant de stocker environ 600 000 m³ en période de crues.

Sur la base des modalités d'aides du Xème Programme d'Intervention, la participation maximale de l'Agence est de 3,7 M€ (plafonds proposé dans la délibération soumise au vote).

Chaque dossier sera présenté pour décision à la Commission Permanente des Interventions après instruction par les services de l'Agence.

Monsieur Francis PRUVOT commente enfin des photos de l'inondation de mars 2002 sur le secteur Aa (photos extraites d'une photothèque mise en ligne par le SMAGE Aa sur internet).

Monsieur le Vice-Président souligne l'intérêt des photos commentées par Monsieur PRUVOT, « très parlantes ». Elles permettent de garder en mémoire ce qui arrive lors de catastrophes et démontrent qu'il vaut mieux agir en prévention.

Il souligne que les conséquences financières envers les bâtiments et les cultures ont dû être importantes.

Monsieur le Vice-Président demande si des questions sont à exprimer.

Monsieur PASCAL souligne l'actualité du dossier présenté. Les inondations de fin octobre / début novembre 2012 ont une fois de plus marqué le territoire du SAGE Audomarois.

Il fait remarquer que depuis quelques années dans le bassin, des crues de plus en plus torrentielles sont observées. Les phénomènes de crues s'amplifient en quantité et en caractéristique.

Suite à la tempête XYNTHIA et aux crues torrentielles du Var, le plan de submersion rapide a permis de relancer les PAPI et la stratégie de lutte contre les inondations.

Il confirme que le PAPI de l'Audomarois est passé en Commission Nationale Inondations en novembre 2011.

Le PAPI du SMAGE Aa et de la Hem va prochainement être présenté en Commission en début d'année 2013 avec des financements Etat à la clé.



Monsieur PASCAL rappelle que la Commission Bassin Inondations s'est réunie déjà 3 fois cette année 2012. La liste des Territoires à Risque Important d'Inondations, en application de la Directive Inondations a été établie avec le processus de concertation. Il se réjouit que l'Agence puisse participer à ce type d'action.

Monsieur FLAJOLET explique que le dossier du PAPI du territoire du SAGE Audomarois a été validé en l'état par la Commission Mixte Inondations. Il apparaît difficile de le modifier en cours de route sachant que le SMAGE Aa va présenter un dossier complémentaire.

Il souligne qu'il vaut mieux également acter le dossier en l'état.

Monsieur COTEL fait remarquer, en référence à la présentation de Monsieur Francis PRUVOT, qu'il est intéressant de voir des cartes anciennes, ce qui est très instructif. Il ajoute qu'il faudrait réfléchir à ce que faisaient les anciens qui ont certainement connu aussi des épisodes d'inondations.

Monsieur DEMAREST note que le PAPI du territoire du SAGE Audomarois va créer 10 zones d'expansion de crues pour 80 hectares. Il demande quel type d'activité s'exerce sur ces 80 hectares.

Monsieur Francis PRUVOT explique qu'il s'agit essentiellement de prairies.

Monsieur le Vice-Président insiste sur l'importance de voter le dossier du PAPI du SAGE Audomarois remis sur table.

Monsieur THIBAUT précise que chaque dossier lié au projet reviendra ensuite devant les instances.

Le vote du Conseil d'Administration du 23 novembre 2011 vise à autoriser le Directeur Général de l'Agence à signer la convention avec un plafond de participation financière de 3,7 M€ et selon les modalités d'intervention de l'Agence. Chaque dossier devra être ensuite déposé selon le cycle normal.

Monsieur LEMAY note que les 600 000 m³ de stockage amont protégeraient la moitié de ce qui a déjà été touché par les inondations. Il demande s'il est envisagé plus de stockage (1 200 000 m³) pour éviter tout problème à l'avenir.

Monsieur THIBAUT explique qu'il est déjà remarquable de pouvoir créer concrètement 10 zones d'expansion de crues relativement rapidement sur un territoire.

Le projet va se concrétiser dans les faits. Il devra s'accompagner d'une pédagogie d'explication dans sa mise en place.

Monsieur LEMAY confirme que les réalisations prévues sont très utiles mais il se demande s'il est possible de doubler un jour le dispositif.

Monsieur FLAJOLET, en tant que responsable de Syndicat Mixte, explique qu'il faut faire attention pour ne pas considérer que les zones d'expansion de crues et les bassins de rétention sont les seules solutions dans la lutte contre les inondations. Il indique qu'il faut intégrer ensuite un volet de lutte contre l'érosion, retenues collinaires, replantation en lien avec la trame verte et bleue de haies et

fascines...

Il est important que l'Agence de l'Eau incite à cette diversité d'actions pour pouvoir réduire au maximum les inondations dans l'ensemble du bassin concerné.

Monsieur THIBAUT explique que c'est dans ce souci que l'Agence ne finance pas de digues et de béton mais tout ce qui va permettre d'éviter d'avoir à construire des digues.

Monsieur Francis PRUVOT précise qu'en 2001, le projet misait sur des retenues beaucoup plus hautes avec des hauteurs de digues jusqu'à 6 mètres et des volumes stockés unitaires de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Cette option, après étude, a été abandonnée en raison du risque de rupture de ces ouvrages et de l'impact sur le plan paysager.

La solution d'ouvrages de moindre volume et plus dispersés a été privilégiée. Celle-ci exige une gestion cohérente et partagée sur le territoire.

Le doublement de volumes pourra être étudié dans le cadre d'un PAPI 2 en 2020. Il faut en attendant garder en tête que quel que soit le volume, cela ne permettra pas d'annihiler toute inondation dans les zones urbanisées.

C'est pourquoi les nouveaux PAPI prévoient des travaux de prévention, l'information et la maîtrise de l'urbanisme (nouvelle philosophie d'aménagement du territoire).

Monsieur SCHEPMAN souligne qu'il ne faut pas oublier la culture du risque : apprendre à vivre avec le risque inondation.

Des moyens existent à présent pour protéger les maisons, même s'ils restent dérisoires.

Il souligne que la population doit prendre conscience que si elle veut continuer à vivre dans un secteur vulnérable aux inondations, elle doit accepter que les épisodes d'inondations seront de plus en plus fréquents.

Il explique que le secteur des Wateringues a ainsi subi 3 inondations en 1 an en 2012. En mars 2012, plus de 150 000 € en électricité ont été dépensés, auxquels se sont ajoutés 110 000 € les 2 et 3 novembre 2012 alors que le budget est de 400 000 € par an.

Monsieur SCHEPMAN met en avant les effets du changement climatique et insiste sur la confirmation à obtenir concernant les 4°C supplémentaires d'ici 2060 qui auraient des effets très importants. Il faudrait dans ce cas envisager des évacuations définitives de territoires.

Il ajoute que lors de la dernière crue sur le secteur de Dunkerque, la solution de parade a été juste.

Monsieur PASCAL explique que selon la presse, les émissions de gaz à effet de serre ont encore augmenté dans le monde en 2011 alors qu'elles devraient être divisées par deux d'ici quelques années. La courbe d'évolution actuelle n'est pas du tout favorable à un maintien de 2°C supplémentaires par rapport à aujourd'hui d'ici 2100. Il faut donc renforcer l'attention sur l'adaptation du territoire face au futur en construisant des stratégies.

La Directive Inondations invite à cette adaptation de territoire, vision d'avenir intégrant le risque inondations s'imposant à tous.

Monsieur le Vice-Président rappelle que Valenciennes est à 20 mètres d'altitude : de Valenciennes à Anvers existe un dénivelé de 20 mètres.

Le territoire du bassin (notamment du Nord Pas-de-Calais) est plat et il faut en tenir compte pour les solutions à prendre.

Monsieur COTEL explique que les risques potentiels d'inondations ont déjà un impact important sur



le marché de l'immobilier dans certaines zones. Il explique connaître des biens qui ne se vendent pas parce qu'ils sont en zones inondables. La population se demande quelles seront les dispositions prises pour protéger les habitations.

Monsieur SCHEPMAN explique que les nouveaux permis de construire pour certains quartiers à Dunkerque (notamment dans le quartier de Rosendaël) interdisent les soupiraux, les caves et imposent un escalier extérieur et un vélux dans le toit.

Monsieur le Vice-Président demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Aucune autre remarque.

Il souligne que le dossier est important.

Il fait remarquer que la répétition des événements climatiques conduit forcément les journalistes à s'interroger sur la réaction des représentants politiques et de l'Agence.

Il indique que dans le dialogue avec les élus locaux et territoriaux, il est important de trouver les bonnes solutions.

Monsieur le Vice-Président procède au vote de la délibération correspondante au PAPI du territoire du SAGE de l'Audomarois.

La délibération «PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DU SAGE DE L'AUDOMAROIS» n°12-A-060 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2012.

POINTS D'INFORMATION :

7 - PROJETS DE PROCES-VERBAUX :

7.1 - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 14 SEPTEMBRE 2012.



7.2 – PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 9 NOVEMBRE 2012 (REMIS SUR TABLE).

7.3 - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES
INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 9 NOVEMBRE 2012 (REMIS SUR
TABLE).

Monsieur THIBAUT explique que les procès-verbaux sont consultables par les membres du Conseil d'Administration dans le dossier de séance ou les documents remis sur table.

Ils ne nécessitent pas de présentation particulière sauf si des remarques sont exprimées par les administrateurs.

Aucune remarque.

**8 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR
DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS
FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS
FINANCIERES**

Pas de présentation particulière.

Pas de remarque.

Monsieur THIBAUT précise que le compte-rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et le relevé des décisions de refus de participations financières sont désormais consultables sur le site internet de l'Agence.

9 - AVANCEMENT DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2013-2018

Monsieur THIBAUT explique que parallèlement au Xème Programme d'Intervention qui vient d'être approuvé, un certain nombre d'indicateurs de suivi sont mis en place.

Une méthodologie très précise est réalisée par le Ministère chargé de l'Ecologie dans laquelle l'Agence s'efforce de s'inscrire.

Monsieur MARIEN explique que les Agences de l'Eau sont concernées pour la deuxième fois par cet exercice qui se réalise une fois par programme.

Cet exercice vise à illustrer et afficher les objectifs que l'Agence mène en accord avec la tutelle, tant au niveau de la participation aux politiques nationales et européennes qu'au niveau du bassin et de certaines actions majeures.

Le but de cette présentation au Conseil d'Administration du 23 novembre 2012 vise à exposer la première phase de la construction du Contrat d'Objectifs 2013-2018.

1. Présentation de la **démarche** au Conseil d'administration (c.f. document projet « contrat d'objectifs Etat / Agences de l'Eau – Phase 1 » du dossier de séance), avec mention :
 - du bilan provisoire du IX^è Programme d'intervention ;
 - des forces et faiblesses communes des Agences de l'eau, et mention des pistes de progrès ;
 - des éléments de contexte international, national et de bassin ;
 - des priorités des pouvoirs publics à mettre en œuvre sur le bassin ;
 - des orientations stratégiques communes aux agences de l'eau, et propres à l'Agence de l'eau Artois Picardie

Cette première phase est en cours de réalisation par l'Agence avec la tutelle et les autres Agences.

Les 3 prochaines phases seront :

2. Élaboration des **objectifs** et **actions** à mettre en œuvre sur la période 2013-2018 suivant les orientations stratégiques choisies. Ces actions devront ensuite être associées à des **indicateurs** de suivi et des **cibles** fixés sur la période 2013-2015, permettant ainsi une révision du contrat d'objectifs à mi-parcours.
3. Présentation du document finalisé au Conseil d'Administration du 29 mars 2013 pour approbation.
4. Signature par la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général de l'Agence de l'Eau.

La performance de l'Agence sera appréciée au niveau national. Le Contrat d'objectifs reprend pour l'essentiel les enjeux et objectifs que mènent les 6 Agences de l'Eau chacune dans leur bassin.

Monsieur THIBAUT souligne l'importance que l'autorité centrale valide et reconnaisse un certain nombre d'orientations stratégiques qui ne sont pas que la Directive Cadre sur l'Eau. Il s'agit notamment de la reconnaissance de l'action pour préserver l'eau potable au robinet comme compétence des Agences.



10 - MISE EN PLACE DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Monsieur ANSELME, Agent Comptable de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en référence au point de présentation, présente la démarche en cours de contrôle interne comptable et financier.

Monsieur ANSELME explique que l'Agence est engagée depuis la fin de l'année 2011 dans une démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF).

Le périmètre du CICF a fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2011.

Il s'avère que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie répond aux objectifs du CICF.

Le CICF constitue un enjeu majeur de qualité et de fiabilité des comptes. Il répond aux exigences de la Cour des Comptes.

Cette démarche devient une obligation pour les établissements publics nationaux et les opérateurs de l'Etat.

La mise en place du CICF comprend plusieurs étapes complémentaires dont l'articulation garantit une qualité comptable optimale.

Le tableau ci-dessous rend compte au Conseil d'Administration de l'état d'avancement des travaux de l'Agence :

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE RENFORCEMENT DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER Révisé au 10 octobre 2012				
AVANCEMENT	mis en place	achevé	à suivre	actions à mener
périmètre du CICF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
structure de pilotage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
organigramme fonctionnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calquer organigramme fonctionnel et cartographie des processus ▪ supervision
cartographie des processus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fiches de procédure
cartographie des risques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ suivi des risques ▪ évaluation et reporting
plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ plan de contrôle CICF ▪ suivi du plan d'action ▪ évaluation et reporting
dossier de révision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ outil CICF à importer dans l'intranet ▪ traçabilité documentation

Les phases « périmètre du CICF » et « structure de pilotage » sont achevées.

Les étapes « organigramme fonctionnel » et « cartographie des processus » sont très liées et peuvent

se résumer à la formule suivante : « qui fait quoi ? Comment ? Quand ? Qui supervise ? ».

La cartographie des processus procède au découpage de l'activité financière et comptable en grandes familles appelées « cycles ».

Le Comité de Gouvernance a identifié 5 cycles :

- Les immobilisations,
- Les provisions,
- Les charges,
- Les produits,
- La trésorerie et la dette

et 23 processus.

La cartographie des risques se superpose à la cartographie des processus.

Pour l'année 2012, le Comité de Gouvernance a pu identifier 4 risques majeurs (détaillés dans le point de présentation) :

- 1) redevances pour pollutions diffuses,
- 2) nouveau logiciel comptable,
- 3) le cycle des rémunérations,
- 4) le cycle des immobilisations.

Face à la cartographie des risques identifiés, un plan d'action est mis en place (pages 5-6-7 du point de présentation).

Ce plan d'action met en exergue la maîtrise des 4 risques identifiés au travers d'un prisme juridique, budgétaire, comptable et informatique.

Il représente la 6^{ème} phase du CICF pour l'année 2012.

En conclusion, Monsieur ANSELME explique que c'est le croisement entre le niveau du risque (faible, moyen ou fort) et le poids financier de chaque processus qui permet de hiérarchiser et de mener les actions prioritaires. Cette démarche progressive et pluriannuelle est celle retenue par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur le Vice-Président indique comprendre que le contrôle interne comptable et financier permet de s'assurer que les processus de décisions et de fonctionnement sont correctes.

Il demande si des remarques sont à aborder sur ce sujet.

Madame PIC désire apporter un complément d'information.

Elle explique que l'état d'avancement du CICF de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est très bon. Elle cite deux avancées supplémentaires depuis l'écriture du point de présentation au Conseil d'Administration :

- Le schéma d'écriture des opérations mutualisées avec les autres Agences de l'Eau est défini.
- La nomenclature a été présentée par le contrôle financier.

Monsieur ANSELME confirme que la rédaction du point de présentation au CA date du 30 octobre 2012. Or, depuis, il y a eu beaucoup d'évolutions notamment l'apparition du nouveau décret sur la gestion de la comptabilité publique et le partenariat de la Direction Générale des Finances Publiques



dans cette démarche.

Monsieur THIBAUT souligne qu'il n'a pas été relevé par le CICF de dysfonctionnements. Il fait remarquer que les risques identifiés proviennent quasiment exclusivement des risques liés à la mutualisation.

Il rappelle que la mutualisation est une démarche compliquée notamment comptablement mais qu'elle apportera ensuite de réels gains. Il faut donc savoir surmonter ces difficultés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Vice-Président demande si des questions diverses sont à exprimer par les membres du Conseil d'Administration avant de clore la séance.

Monsieur DEMAREST évoque le tableau de suivi des engagements proposés au Conseil d'Administration du 23 novembre 2012 (Etat B) remis sur table.

Il remarque que la ligne « lutte contre la pollution agricole » est marquée par un taux de réalisation de 56,43 % et en demande explication.

Monsieur THIBAUT explique que l'engagement des dossiers PEA (Programme Eau et Agriculture) ne figure pas dans le tableau.

Monsieur LABRUNE explique que l'instruction des dossiers PEA devrait se solder sur un engagement financier d'environ 3 M€ pour environ 140 dossiers. Le montant d'engagement financier pour ces dossiers PEA s'affine au fur et à mesure de leur instruction (prévue d'être clôturée pour fin novembre 2012).

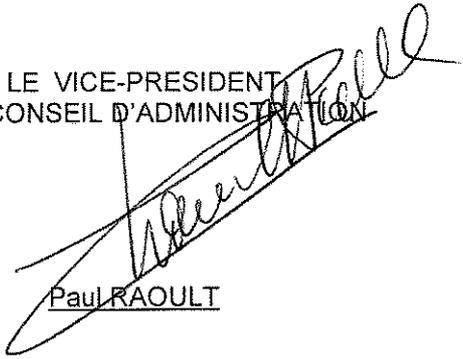
La ligne sera au final presque totalement consommée.

Monsieur le Vice-Président demande si d'autres remarques sont à exprimer.

Pas d'autre remarque.

Il clôt la séance à 11 h 30 et donne rendez-vous aux membres du Conseil d'Administration à la prochaine séance du 29 mars 2013.

LE VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Paul RAOULT

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE


Olivier THIBAUT